

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 24 06 24/064

**DEL 240624/064 – VOTE DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES MONSEVRIENNES****Nombre de voix exprimées : 30**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre d'absents excusés : 9

Nombre de pouvoir : 6

Quorum : 17

Le lundi 24 juin 2024, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni salle du conseil ;

Secrétaire de séance : Valérie Giraud

**Date de convocation** : le mardi 18 juin 2024**Etaient présents :**

AYRAULD NICOLAS – BELAUD AMELIE – BERTHELOT ERIC – BILHEU CHRISTIAN – BILLAUD DAMIENE – BILLY JACQUES (Maire délégué de moutiers sous Chantemerle) – BOCHE PATRICE (Adjoint) – BOSSARD ESTELLE (Adjointe) – BODET SANDRINE – BOULANGER PHILIPPE (maire délégué de La Chapelle St Etienne) – DALLA BARBA ANNE (Maire déléguée de St Jouin de Milly) – DAVID STEPHANIE – FAZILLEAU STANISLAS (Maire délégué de Pugny) – GIRAUD VALERIE – HERAULT STELLIE – MARSAULT MARIE-CLAUDE – MERCERON CHRISTIAN (Adjoint) – MOREAU ROLAND (Maire) – PETRAUD GILLES (Adjoint) – PROUD SEBASTIEN – RENAUDIN SYLVIE (Adjointe) – SIBILEAU VIVIANE – TALBOT MALVINA – VRIGNAUD CECILE (maire déléguée de Moncoutant)

**Etaient excusés :** BAUDIN ELISABETH a donné pouvoir à BOSSARD ESTELLE – FUZEAU GUILLAUME – GANDRILLON ELISE a donné pouvoir à BILLY JACQUES – HERBRETEAU EMMANUELLE (maire déléguée de Le Breuil Bernard) a donné pouvoir à TALBOT MALVINA – MAINARD CYRIL (Conseiller délégué) a donné pouvoir à PETRAUD GILLES – MOINEAU MARIE-JOSE – MOUILLER PHILIPPE a donné pouvoir à MOREAU ROLAND – SOULARD MAXIME – TOUCHARD CLAUDE (Conseiller délégué) a donné pouvoir à VRIGNAUD CECILE

**RAPPORTEUR** : Sandrine Bodet – Vice-Présidente de la Commission Affaires Scolaires

**COMMENTAIRE** : Sandrine Bodet explique que la commission « Affaires scolaires » propose, après étude, que les tarifs de restauration scolaire sur la commune, concernant les sites de Moncoutant, Breuil Bernard et La Chapelle St Etienne soient revus pour la rentrée de septembre 2024.

Pour information, l'augmentation du prix d'achat des repas est basée sur l'indice des prix à la consommation de l'INSSE (3,7% en 2024). Le prix d'achat des repas au GCSMS est donc de 3,22 HT soit 3,40€ TTC pour les enfants et de 5,93 HT soit 6,26 € TTC pour les adultes à compter du mois de septembre. La proposition est que le tarif de vente couvre le cout d'achat du repas.

Les tarifs sont donc proposés comme suit :

- **3,40€** pour les enfants
- **6,50 €** pour les adultes

**Le conseil municipal après en avoir délibéré  
DECIDE avec 29 voix POUR et 1 voix CONTRE**

- **DE FIXER** le prix des repas des cantines scolaires de Moncoutant-sur-Sèvre à 3,40 € pour les enfants et à 6,50 € pour les adultes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération

en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Publié ce jour

Moncoutant sur Sèvre, le 26.06.2024

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

**Valérie GIRAUD** secrétaire de séance

**Roland MOREAU** Maire



*[Handwritten signature]*